

Décision

Générale

colonial

Décision n° 073/62 nommant M.Lefebvre Roger directeur de l'Office des Postes et Télécommunications de la C.F.S

n° 073/62

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1962

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro
31 juillet 1962

VISAS

Le Directeur Général, Vu le décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956- portant réorganisation et décentralisation des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer, notamment l'article 5

Vu le décret n° 57-622 du 15 mai 1957 fixant la liste des groupes de territoires et territoires dans lesquels les services des Postes et Télécommunications sont érigés en Offices et les textes qui l'ont complété

Vu le décret n° 61-454 du 3 mai 1961 portant transformation de l'Office Administration Central des Postes et Télécommunications d'outre-mer

Vu la lettre n46.015 TOM/Pel (2) du 23 juillet 1969 du Ministre d'Etat chargé des Départements d'outre-mer et des Territoires d'outre-mer, transmettant l'accord du Gouverneur de la Côte Française des Somalis à la désignation de M. Lefebvre Roger comme Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—M. Lefebvre (Roger), Inspecteur principal du corps autonome des Postes et Télécommunications, est nommé Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis en remplacement de M. Lougarre (Albert), inspecteur principal en instance de départ en congé administratif.

Art. 2

—La présente décision qui prendra effet, en ce qui concerne la solde, pour compter de la veille de la date d'embarquement de l'intéressé pour rejoindre son poste, et pour compter de la date de passation de service en ce qui concerne les fonctions, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Directeur Général

